

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUÉRET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 24 mai 2024

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Line GEOFFRE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN à Mme Corinne TONDUF, M. Erwan GARGADENNEC à Mme Christine MARRACHELLI, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Henri LECLERE à M. François VALLES, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON, M. Jean-Luc MARTIAL à Mme Patricia GODARD, M. Guillaume VIENNOIS à M. Jean-Pierre LECRIVAIN,

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Ludovic PINGAUD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 12

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : 1

Nombre de membres votants : 43

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

ENGAGEMENT FINANCIER - INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CHLORATION SUR LE RESEAU AEP DE ST SULPICE LE GUERETOIS

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a décidé d'installer des unités de chloration afin de remédier aux problèmes récurrents de conformité.

Les cinq sites concernés par l'opération sont les suivants :

- Réservoir des Fougères
- Réservoir des Pierres Civières
- Réservoir de la Petite Ribière
- Partiteur de Montplaisir
- Réservoir du Bourg

Ces travaux permettront de réaliser une désinfection sur la plus grande partie du réseau, avec une première tranche sur 2024, complétée en 2025 pour le reste des sites à équiper.

Le schéma de chloration mis en place, permet le déploiement et la pose de pompes doseuses, pour assurer une désinfection optimale sur les réseaux de St Sulpice le Guérétois.

Les travaux consistent en la fourniture, pose et mise en service d'un ensemble de désinfection par injection d'eau de javel, ainsi que l'alimentation en énergie de chaque installation.

Ces injections seront réalisées en amont des réservoirs, afin de bénéficier d'un temps de contact suffisant dans les lieux de stockage. Les injections seront pilotées par les indications des compteurs ou débitmètres électromagnétiques existants ou à poser, et complétées par une mesure en continu du taux de javel, pour optimiser le traitement.

Il a été choisi d'injecter de l'hypochlorite de sodium à 13% ou eau de javel, sur les points de chloration définis ; une dilution pourra également être possible pour les sites de faible débit, qui permettra de gagner en précision.

Certains sites sont déjà alimentés électriquement (réservoirs des Fougères et du Bourg). Pour les autres, partiteur de Montplaisir, les réservoirs de la Petite Ribière et des Pierres Civières seront alimentés de façon autonome à l'aide de panneaux photovoltaïques.

L'ensemble de ces sites seront télégérés et suivis à distance, assurant une chloration continue.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)		/			
ETAT : DETR		/			
CONSEIL RÉGIONAL		/			
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		9 780,00	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE		29 340,00	30%		
TOTAL subventions publiques		39 120,00	40%		

Autofinancement	58 680,00	60%
-----------------	-----------	-----

TOTAL GENERAL	97 800,00	100%
----------------------	------------------	-------------

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

CREDIT BUDGETAIRE A AFFECTER A L'OPERATION							
Budget	Section	Objet	Chapitre	Compte	Service	Code gestionnaire	Montant
40010	Inv	Installation système chloration réseau AEP	21	2188	Bureau études	021	97 800,00 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

M. Eric BODEAU déclarant ne pas participer au vote,

décident :

- D'approuver le plan de financement définitif de cette opération,
- D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Délibération n°90/24 du 30/05/24
8-Autres domaines de compétences 8.8 Environnement

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Bernard LEFEVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Lefevre", with a small mark below it.